

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

REGLEMENT DES AIDES POUR LA CULTURE

REGULAMENTI DI L'AIUTI PER A CULTURA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne le règlement des aides de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'action culturelle.

En préambule de ce rapport nous avons souhaité rappeler l'introduction de la feuille de route adoptée à l'unanimité en 2017. Ceci pour montrer sa mise en œuvre depuis lors, rappeler également que nous sommes dans la continuité des objectifs poursuivis.

Au regard, de plus, de la crise sanitaire actuelle, il nous fallait également en tirer les enseignements et adapter nos dispositifs, car certains changements induits ont vocation à s'inscrire dans la durée et constituent le socle de mutations profondes qu'il nous faut appréhender pour mieux les accompagner.

Les crises obligent à repenser certains modèles, nous interrogent ; dans le domaine qui nous intéresse ici, c'est l'occasion de poser aussi une logique de sens, d'une culture enracinée, qui est un point de repère, qui nous élève, qui nous donne la capacité à innover, dans ce mouvement du particulier à l'universel, afin que celui-ci ne soit pas artificiel, sans hiérarchie aucune mais dans un continuum, qui décloisonne également une approche dépassée d'une culture dite savante en opposition à une autre dite populaire.

La langue corse tient dans le processus créatif une place fondamentale. Dans la feuille de route de 2017 nous affirmions vouloir mettre en place une « coofficialité de fait », dans la poursuite de cet objectif, il nous faut aujourd'hui redoubler d'effort, certains de nos dispositifs ayant ainsi été renforcés dans ce sens.

Les Appels à projets qui seront prochainement lancés mettront également l'accent sur la langue Corse, car elle tisse le lien charnel à la terre, à ces racines qui nous ancrent dans le sol et qui nous permettent de nous élancer dans l'avenir.

Nous savons enfin qu'il faudra, aux côtés des acteurs culturels, retisser ce lien direct avec le public, remettre la culture à la place qui est la sienne, celle d'un élément constitutif de l'essence d'un peuple, un bien commun essentiel.

Le Règlement des aides et les autres outils mis en place par la Collectivité ont également vocation à accompagner les mutations du monde culturel, dans les processus de création, de diffusion, de médiation, notamment par l'usage des outils numériques. Les échanges que nous avons pu avoir avec les acteurs du monde culturel nous ont permis de jeter les bases de stratégies nouvelles, tant la culture porte en elle cette capacité à créer et innover.

Déjà, nous encourageons l'émergence de lieux, de pratiques hybrides, nous voyons aujourd'hui cette tendance s'accroître, c'est pourquoi nous avons adapté et/ou créé des dispositifs spécifiques.

Nous savons que le monde culturel est actuellement plongé dans l'incertitude. Ce sont des artistes, intermittents, techniciens, entrepreneurs, qui vivent et font vivre leurs familles et qui se trouvent avec peu de perspectives et à ce titre ont plus que jamais besoin d'être accompagnés.

Par ailleurs, bien que la culture ne puisse se résumer à sa valeur marchande, elle est un secteur économique à part entière, génératrice d'activités, d'emplois, elle est le gage d'un développement durable et harmonieux, elle constitue une valeur ajoutée inestimable pour notre île.

Nous travaillons également avec les différents Offices, agences et directions de la collectivité afin d'inscrire les politiques culturelles et patrimoniales en transversalité.

Nous encourageons, notamment en partenariat avec l'ADEC le développement de l'entreprenariat culturel.

La culture est également pour notre île un facteur d'attractivité et de rayonnement. Nous avons voulu développer les dispositifs destinés à favoriser les échanges et accompagner nos artistes dans la promotion à l'extérieur de notre île.

Ces adaptations au règlement des aides ont été travaillées avec de nombreux acteurs culturels ainsi qu'avec le CESEC, suite aux échanges évoqués plus haut afin d'améliorer l'action de notre collectivité.

Dans l'optique d'améliorer encore notre appréhension du terrain et de ces besoins nous travaillons également à la mise en place d'un Observatoire des activités et politiques culturelles, qui nous permettra d'avoir des éléments d'évaluation et de diagnostic afin d'ajuster notre stratégie dans ce domaine. Cet observatoire sera adossé à une mission d'ingénierie, d'accompagnement et de promotions. Il sera un outil prospectif afin d'inscrire toujours plus la Corse, nos artistes, nos œuvres dans les réseaux internationaux.

Nous poursuivons notre effort auprès des communes, communautés de communes qui souhaitent que leur développement économique et social soit irrigué par un projet culturel ambitieux.

C'est en résumé la poursuite des objectifs de la Feuille de route, avec la prise en compte des évolutions et besoins nouveaux qui sont apparus au fil de la mise à l'épreuve du Règlement des aides et de la nécessaire prise en compte de la période que nous traversons.

I. RAPPEL DU CONTEXTE

L'Assemblée de Corse a voté le 21 septembre 2017 à l'unanimité le cadre de l'action culturelle articulé autour de **quatre grandes orientations** :

INGRANDÀ INCÙ A CULTURA (consacré à l'apprentissage et l'éducation

artistique et culturelle, facteur d'épanouissement et d'esprit critique)
SVILUPPÀ A CREAZIONE (la création artistique est un élément fondamental et il est important d'y apporter le soutien e la puissance publique)

FÀ VEDE È FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCU È ALDILÀ (aux enjeux liés à la création artistique, s'ajoutent ceux, plus spécifiques, liés à la diffusion et à la promotion de la Culture sur le territoire et à l'extérieur de l'île)

INTRAPRENDE INDÈ A CULTURA (même si la culture ne saurait être réduite à une activité marchande, les activités économiques qui découlent du secteur culturel sont créatrices de richesse et la puissance publique doit accompagner leur développement).

Pour mettre en œuvre cette politique, la Collectivité de Corse s'est dotée d'outils en phase avec ses ambitions ; parmi ces outils l'Assemblée de Corse a adopté en septembre 2017 un règlement des aides, qui régit les rapports avec les tiers, entièrement rénové et repensé, le dernier RDA datant de 2005.

En 2018, suite à la fusion des trois collectivités, il a été proposé une adaptation de ce règlement tenant compte des aides des anciens départements.

Les orientations et les axes de sa politique culturelle sont également mis en œuvre selon d'autres modalités, notamment dans l'organisation d'actions en maîtrise d'ouvrage, au travers de ses établissements culturels : le FRAC, le Centre d'Art Polyphonique, la Cinémathèque de Corse et le réseau des médiathèques territoriales ainsi que dans le cadre d'Appel à projets.

La Collectivité de Corse s'est donc imposée comme un interlocuteur privilégié, voire essentiel, des acteurs culturels publics et privés dans le cadre de l'élaboration des politiques culturelles. À la fois contributrice et actrice de projets, elle a su porter depuis près de trois ans une ambition forte, au premier rang la structuration du territoire insulaire : A cet égard, nous notons avec satisfaction que les acteurs culturels se sont emparés des *Laboratorii* et *Fabrique*, amenant des esthétiques nouvelles, des professionnels et un public dans des pieve dépourvues d'outils avant cela.

Nous avons également travaillé avec les pôles d'éducation artistique afin qu'ils puissent développer leur offre auprès des plus jeunes. L'éducation et la transmission étant des axes forts de notre politique culturelle.

Toujours en terme d'équipements culturels, mais publics notamment, aux côtés des élus, la salle de spectacle de Ghisonaccia et l'Ecole des arts de Prunelli di Fium'orbu par exemple vont permettre de mailler notre île, là où le PADDUC avait notamment pointé des espaces dépourvus d'équipement.

Enfin, nous poursuivons la structuration de notre politique à travers nos propres outils : ouverture et mise en marche du CAP et nouveau projet pour la Cinémathèque Casa di lume.

Aussi, comme nous nous étions engagés lors du vote du RDA par l'Assemblée de Corse, ce règlement des aides Culture s'est enrichi tout au long de cette mandature afin de tenir compte de la réalité de sa mise en œuvre sur le terrain, avoir le retour des acteurs et l'expertise des services, afin de confronter les objectifs poursuivis avec l'effet des dispositifs mis en place.

Si des aides spécifiques ont immédiatement, dès le printemps dernier, été apportées à un monde culturel durement frappé juste avant l'été (festivals, compagnies,...) et se poursuivront (soutien aux salles de cinéma notamment), ainsi, certains dispositifs ont de plus été modifiés pour le secteur « cinéma, audiovisuel » par exemple, par l'Assemblée de Corse lors de sa session du 28 novembre 2019 (délibération n° 19/418 AC du 28 novembre 2019). D'autres vous sont donc aujourd'hui proposés.

En outre, la crise sanitaire de 2020 a durement touché l'économie mondiale, la Corse n'échappant malheureusement pas à cette vague, et les activités culturelles, également pourvoyeuses d'emplois et de richesses sont impactées sévèrement.

Ses conséquences sur le monde culturel sont doubles :

- difficultés de possibilité de création, de promotion et de valorisation pour les acteurs concernés ;
- accès difficile voire impossible aux manifestations, pendant de longs mois, pour les enfants, certes scolarisés à distance, mais contraints à l'isolement.

D'ailleurs nous avons insufflé plus d'1,1 Millions d'euros au BS 2020 pour pallier un tant soit peu les effets de la crise. En 2021, nous maintenons et amplifions même cet effort en proposant d'ajouter au budget de la culture 1,2 Millions d'euros dès le BP.

La période que nous vivons aujourd'hui nous a amenés en 2020 à prêter une attention encore plus particulière à la création et à nos créateurs et à la rémunération de ces artistes et des auteurs et à la diffusion des œuvres. Des adaptations du RDA ont donc été proposées et votées par votre Assemblée dès le mois d'avril dernier.

Nous avons à plusieurs reprises assoupli le règlement d'aide afin d'accompagner au mieux les acteurs dans cette période de crise. Des fiches du plan Salvezza sont également dédiées au secteur culturel.

Cette crise perdurant, Il nous paraissait donc important et opportun de les transcrire dans le nouveau RDA qui vous est proposé.

Pour développer l'offre culturelle et artistique insulaire et faciliter l'accès du plus grand nombre à cette offre, et pour mieux répondre aux besoins des acteurs culturels du territoire, le CESEC a fait parvenir une analyse du règlement des aides Culture ; des réunions ont été tenues durant l'année 2019, puis de manière accrue durant l'année 2020 avec les services de la direction de la culture afin de répondre au mieux aux questionnements des acteurs culturels.

II. Propositions de modifications du RDA CULTURE

Le dispositif actuel, cadre de référence pour les porteurs de projets, répond à quatre objectifs principaux qui sont maintenus dans notre nouvelle proposition :

- Assurer une meilleure lisibilité des axes d'intervention de la Collectivité de Corse en fonction des grandes priorités fixées par la feuille de route,
- Garantir une meilleure égalité de traitement entre les projets relevant des mêmes axes d'intervention,

- Afficher des objectifs d'intervention financière réalistes, de nature à sécuriser les porteurs de projets,
- Inciter à l'émergence de nouveaux projets, de nouvelles politiques, dans une logique de renouvellement des démarches et d'accompagnement des nouveaux usages.

En effet, l'approche qui a prévalu en 2017 a permis la mise en œuvre de certains dispositifs nouveaux qui portent leurs fruits et les évolutions préconisées vont permettre de les conforter.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse ambitionne de garantir de façon plus affirmée les droits culturels : les **droits culturels** visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle et sont définis comme « *l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité* », selon la Déclaration de Fribourg sur les **droits culturels** de 2007. En outre, la Collectivité de Corse veille à une offre culturelle équilibrée et diversifiée dans tous les territoires de la Corse.

Pour permettre le parcours artistique et culturel de chacun, et répondre à cette volonté d'accroissement de l'attractivité culturelle de la Corse, le règlement d'aides Culture proposé s'engage à :

- **Introduire de nouvelles clauses pour inciter les acteurs culturels à repenser leur lien avec le territoire** : dans le respect des droits culturels, ne plus considérer le territoire simplement comme un *objet* d'intervention mais l'inclure, en tant qu'*acteur*, dans la conception et la production des œuvres. Ceci concerne principalement les lieux de création artistique (Fabrique culturelle) et les festivals,
- **Renforcer les efforts entrepris en faveur de la langue corse** dans tous nos dispositifs et dans les AAP ; comme décrit dans mes orientations, elle constitue un socle fondamental à préserver et fait l'objet de dispositifs particuliers,
- **Renforcer une approche transectorielle et transdisciplinaire**, en encourageant une stratégie de réseaux et de structuration du secteur culturel.
- **Conforter le fonctionnement des structures culturelles**, notamment celles ayant vocation à structurer le territoire : lieux de spectacles à vocation territoriale, réseaux de médiathèques, festivals etc...,
- **Accompagner la refonte du réseau territorial de lecture publique**, suite à la réforme institutionnelle de 2018 et au transfert des bibliothèques départementales de prêt à la Collectivité de Corse, afin de moderniser les médiathèques de l'île et enrichir leur programme d'animations,
- **Mieux accompagner les auteurs** et favoriser notamment la prise en compte de la rémunération des auteurs dans la mise en œuvre des projets culturels,
- **Assouplir les règles d'attribution de subvention**, notamment pour les aides

à la création de spectacles,

- **Prendre en compte le média radiophonique** comme un lieu pertinent de promotion d'œuvres singulières,
- **Harmoniser**, en investissement, **les aides à la création** de structures culturelles (salles de spectacle, médiathèques etc...) avec le nouveau dispositif de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse, ou à l'édition avec le RDA langue corse,
- **Prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire et des adaptations au RDA votées par l'Assemblée de Corse en 2020.** Ainsi, parmi les modifications les plus importantes, on peut citer, notamment :
 - certains plafonds d'aide et taux d'intervention ont été relevés pour soutenir des lieux avec un soutien à la création notamment insulaire forte.
 - la dépense subventionnable prend en compte toutes les dépenses liées au fonctionnement des structures.

Nous avons estimé nécessaire de remanier certaines aides, pour mieux prendre en compte le rôle de proximité joué par des structures culturelles particulières, notamment pour ce qui concerne les lieux de spectacles, les bibliothèques locales mais aussi les festivals ou manifestations d'animation culturelle du territoire.

Mais au-delà, de nouvelles mesures sont proposées pour soutenir la création : aides à la conception de spectacles et à la composition musicale, aide aux podcasts et au livre audio. Une majoration des aides à la création en faveur de la langue corse et en faveur du rayonnement à l'extérieur de l'île est instituée ainsi qu'une bonification en cas d'intervention de structures sur plusieurs segments (formation, éducation artistique en milieu scolaire, diffusion, etc.).

En outre, il est proposé de se mettre en cohérence avec d'autres règlements d'aides et les principes de la dotation quinquennale.

Afin de maintenir les délais d'instruction compatibles avec le dynamisme de la création artistique et culturelle, il est proposé que les demandes déposées par les associations culturelles dans le cadre du RDA Culture ne soient pas soumises aux dispositions de la délibération de l'Assemblée de Corse portant sur les modalités d'instruction communes à tous les règlements d'aides.

Enfin, les médiathèques de prêt et le réseau des médiathèques territoriales sont mieux pris en compte dans la perspective du nouveau schéma territorial de la lecture publique.

III. Outils et Appels à projet

En plus des différents outils déjà portés par la Collectivité de Corse, nous souhaitons mettre en place quelques actions et dispositifs supplémentaires :

Fonds culture : ce fonds sera destiné à accompagner des projets émergents qui ne rentrent pas dans les cadres prévus, des propositions atypiques :

- Des expérimentations de projets culturels hybrides liés à des spécificités territoriales,
- L'émergence de projets artistiques et culturels dans le rural,
- Le soutien après repérage de jeunes artistes qui méconnaissent parfois les rouages de la filière culturelle (non encore structurée).

Ce fond est, pour l'heure, constitué d'une enveloppe dédiée. Nous travaillons à terme pour l'adosser à des dispositifs, notamment portés par l'ADEC afin de pouvoir également répondre à des besoins ponctuels, comme des avances de trésorerie pour certains projets et structures.

Osservatoriu di e pulitiche è attività culturale è patrimoniale : Celui-ci aurait pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des politiques culturelles et patrimoniales, ainsi que les différentes activités dans ces domaines, de fournir des éléments de diagnostic afin de mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre et des politiques publiques déployées, certes, par nos établissements, sites et musées, mais au-delà bien sûr par tout lieu, type d'évènement ou manifestation. Les données collectées seront quantitatives (entrées, fréquentations), mais aussi qualitatives (ressenti des publics et enquêtes, préconisations d'amélioration).

Mission ingénierie et promotion : cette mission pourrait à terme se structurer notamment dans sa relation directe aux acteurs. Les missions se déclinent notamment en termes d'accompagnement, de création, production et diffusion artistique sur l'île mais surtout à l'extérieur de l'île.

Cet outil permettrait notamment par la valorisation d'offres de formation de contribuer à la structuration des filières culturelles et ce selon les esthétiques. En réalisant des événements culturels, cette mission concourrait à la dynamique de création et à la diffusion de la scène artistique sur tout l'ensemble de l'île. Une expertise technique et de conseil reconnu par les professionnels, permettrait par ailleurs de valoriser la politique culturelle de la collectivité.

La Collectivité renforcerait ses actions sur le soutien, l'organisation, la formation, le perfectionnement, la création, l'information, le diagnostic, la diffusion indispensables aux développements des projets culturels, à la fois en spectacles vivants et tournages. Les missions d'observatoire seront adossées à cette mission.

Il s'agit de mieux structurer l'accompagnement des artistes dans toutes les étapes de leur entreprise culturelle sous diverses formes évolutives, nécessaire à la mise en place des projets : ateliers, rencontres, formations, résidence.

En résumé il s'agit de développer la mission ingénierie de notre collectivité. Le volet de la promotion serait développé afin d'inscrire nos artistes et nos œuvres dans des réseaux internationaux de création et de diffusion et également de favoriser et accompagner les échanges entre artistes, producteurs, diffuseurs, etc, et ce dans l'ensemble des esthétiques

Création d'une plateforme numérique : une réflexion est initiée sur un projet de création de « plateforme culturelle » afin d'augmenter la visibilité des auteurs et des œuvres. Outil de référencement, mais aussi de diffusion, il doit être conçu de façon à respecter les droits d'auteurs, maîtriser les identifications dans les divers moteurs de recherches, satisfaire aux exigences de qualité de captation et d'enregistrement. Au-

delà du simple outil numérique dont la conception est déjà complexe, c'est bien l'administration de cette plateforme que nous devons concevoir.

Un Groupe de travail « Culture patrimoine Numérique » doit être mis en place en partenariat avec le CESEC. Nous pourrions dans ce cadre entendre l'ensemble des acteurs et parties prenantes, afin de cadrer correctement cet outil.

Appels à projet / Commande publique : plusieurs Appels à projets sont présentés lors de cette session, ceux-ci permettent à la Collectivité de soutenir nos créateurs et ce dans l'ensemble des esthétiques : musique/chant, photographie, livres, etc.

D'autres appels à projets suivront notamment en mêlant culture et éducation, avec le sanitaire et social. Il s'agit d'une politique que nous avons initié à l'issue du 1^{er} confinement pour aider à revitaliser ce secteur et qui a porté ses fruits.

Pour conclure par un chapitre formation, nécessaire à l'augmentation des qualifications dans tout secteur, nous travaillons à la mise en place d'un Plan de formation aux métiers de la culture et du spectacle actuellement en cours d'élaboration avec la Direction de la formation professionnelle et les OPCO.

In quantu à noi qui, al di là di a crisa che no franchemu oghje, avemu sempre listessa sfida maio è ùn hè d'avà : Duvimu ogni ghjornu fà campà una cultura minurata sempre, impastata di gesti, d'usi, di versi, di canti, di musica, di a musa è di l'estru chi so nostri, nati è purtati da sta lingua chi ci lea stretta cù a terra corsa.

U Riacquistu hà apertu a strada è quelli chi l'anu purtatu anu messu à palesu l'eszezza, da pudè trasmette. Ricchi semu oghje di l'attori è d'opare pè accumpagnà una Mossa Nova di a cultura.

Da fà campà ciò chi ci face populu, chi ci permette d'esse è di scrivesi in l'universale, in u nostru ambu naturale : u Mediterraniu, in Auropa è al di là ! Di sparte, d'innuvà, d'ammaestrà è sciappà i codici, di cuntrastà cù l'altru, di scopre l'altru, di purtà a nostra mudernità, d'appuntà l'avvene.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**NOVU QUADRU DI L'AZZIONE CULTURALE
DI A CULLETTIVITÀ TARRITURIALE di CORSICA**

PREAMBULE & INTRODUCTION

PREAMBULE

Doit-on avoir à construire une société ? Devrait-on s'employer à élaborer une citoyenneté ? Si un groupe humain a pu, dans un passé plus ou moins lointain, se constituer par le biais de ressorts communs pour ensuite répandre naturellement ses usages, ses créations, sa langue, sur un territoire donné, pour s'affirmer, enfin, en tant que « Culture », celle-ci ne peut-elle pas, tout aussi naturellement disparaître ?

Avalées par un ensemble plus grand, plus puissant ou plus belliqueux, combien de cultures ont disparu ? Combien sont désormais meurtries, faibles, ou en danger ?

Chacune de ces pièces fait partie du gigantesque puzzle formant notre monde. Elles brillent à sa surface comme autant de lumières des grandes cités aperçues à travers le hublot d'un avion, excitant la curiosité, incitant à la découverte et au progrès !

Parce que c'est dans l'originalité que réside l'intérêt, c'est dans l'exception qu'on taille les plus beaux bijoux !

L'humanité, dans sa marche vers un progrès, souvent uniquement économique, si ce n'est impérialiste ou colonialiste, a souvent laissé de côté ces bijoux, les a rejetés ou écrasés. Mais le progrès, le vrai progrès, c'est la prise en compte de notre humanité pour ce qu'elle est : l'harmonie, la paix, le développement intellectuel, la transmission du geste, l'enrichissement culturel collectif !

Parce qu'elle fait partie intégrante de l'humanité, parce qu'elle fait ce que nous sommes, parce qu'elle conditionne notre existence en tant que peuple composante de l'humanité, quelle responsabilité avons-nous face à la préservation de notre propre culture ? Quelle responsabilité en tant que collectivité garante des intérêts matériels et moraux des Corses ?

Aussi, les collectivités doivent-elles comme on dit « se substituer... » ? Protéger exagérément et soutenir ce qui ne serait pas « rentable » ?

La réponse est bien entendu « oui ! » Si l'on considère que la rentabilité n'est pas seulement financière ; si l'on mise sur le capital humain qui garantit le plus sûr retour sur investissement ; si l'on estime qu'au même titre que l'éducation, le droit à la culture doit être garanti car il conditionne un mieux-être social et pose les bases saines d'un projet de société ambitieux.

Comment, sinon, espérer pour demain « fà nazione », accueillir et grandir ? La rentabilité n'est pas que financière et le progrès ce n'est pas écraser, ce n'est pas tourner le dos. Le progrès, c'est, ontologiquement, être des humains, se parler, écouter, comprendre et s'enrichir mutuellement.

Et puis, il n'est pas juste d'opposer, économie et culture : il existe, et nous devons l'accompagner, une économie de la culture, où celle-ci ne se marchandise pas, mais

où les entreprises culturelles se développent comme un secteur à part entière de notre économie. Comme nous l'avons acté ensemble au sein du Padduc, nous faisons le choix résolu d'une économie productive et endogène, qui valorise les ressources naturelles et culturelles de notre territoire, car elles portent en elles les valeurs qui garantissent un développement maîtrisé et porteur de richesses.

Parce que les cultures, toutes les cultures, méritent qu'on s'y arrête, parce que la nôtre, niée puis reconquise, mérite qu'on la soutienne, qu'on la défende et qu'on la montre, parce qu'elle est partie intégrante de ce monde et que ce monde est nôtre ; parce qu'on avance, tous ici, avec au cœur un idéal commun, au front une volonté d'être et, chevillée au corps, la certitude de devenir.

Parce que nos enfants sont déjà là, parce que nos anciens espèrent encore transmettre ; parce que créer du lien et œuvrer pour la cohésion sociale ne se décrète pas, et en tout cas ne part pas de rien ; parce que l'universel ne s'atteint que par l'éducation ; parce que nos racines ne nous entravent pas, mais nous irriguent.

Nous ne voulons pas intensifier notre action culturelle, nous avons l'obligation de le faire !

INTRODUCTION

La Culture est l'élément fondamental de notre vie en société, une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun.

Ce que la Culture apporte à l'individu et à la collectivité ne peut se quantifier ; elle accompagne les individus dans un domaine qui fait principalement référence à l'émotion. Cette émotion est une richesse qui participe à créer une société harmonieuse, tolérante, curieuse, éveillée, dans laquelle tous les individus peuvent faire appel à leur esprit critique, leur volonté de s'exprimer pour créer et faire valoir leur individualité, leur singularité, dans un plus grand ensemble.

C'est pour cela que l'action culturelle doit être au cœur de notre projet politique. Elle va, à ce titre, impulser l'élan que nous ambitionnons pour la Corse.

La Corse, c'est une langue ; c'est la terre du partage et des solidarités, un espace de transmission des pratiques traditionnelles et de celles rapportées par ses enfants ; c'est aussi un territoire méditerranéen, aux contrastes intenses, où est né le clair-obscur, synthèse artistique du doute et de la remise en cause. Cet ensemble de valeurs et de particularismes est le fondement même de l'expression culturelle ; il s'agit de puiser dans notre propre essence pour guider l'action culturelle.

La Culture participe à l'émergence d'une identité et du sentiment d'appartenance qui en découle. Elle est un moyen de s'affirmer comme étant un lieu avec une histoire, une langue, un art de vivre propre, ouvert aux rencontres, aux échanges, aux différences ; une terre curieuse, dynamique, dotée d'un esprit collectif vif et aiguisé. Beaucoup d'artistes y ont déjà contribué, qu'ils soient originaires de Corse ou qu'ils soient inspirés par Elle.

Or, nous sommes aujourd'hui dans un monde en perpétuel mouvement, il faut donc adapter nos démarches en donnant la parole aux acteurs culturels du terrain, publics et privés, dont la connaissance est une richesse. De même, une démarche

transversale plus participative et un réel esprit de collaboration entre les différentes entités qui composent le territoire, seront au cœur de notre projet politique car eux seuls permettront une meilleure harmonisation de l'offre culturelle et son égal accès sur tout le territoire.

Ainsi, la création artistique et la diversité culturelle ne peuvent être garanties par les seules lois du marché. La Corse foisonne d'artistes et de porteurs de projets qui débordent d'énergie et œuvrent pour leur territoire. Elle doit se donner les moyens de faire vivre cette énergie, car en investissant dans la culture la Corse s'affirme. Elle doit amplifier cette dynamique afin de limiter également l'encouragement à la folklorisation ou une approche événementielle des politiques d'action culturelle, au détriment de la diversité et de la créativité artistique.

Sa Culture, c'est ainsi un moyen pour la Corse de rayonner, de maîtriser son image et d'imposer son influence.

C'est aussi un facteur de développement économique important, générateur d'activités, d'emplois et d'attractivité pour l'île, tout en posant comme principes qu'il existe des activités humaines qui ne sauraient être réduites à une simple dimension marchande et que l'on ne doit pas confondre prix et valeur.

La Culture est également un puissant facteur de cohésion sociale et de transmission intergénérationnelle. L'éducation et la culture sont les seuls moyens qui peuvent permettre, dans un monde parfois menacé par les extrémismes et l'intolérance, de changer les rapports entre les Hommes.

La crise sociétale qui s'étend en ce moment peut conduire à un repli ; une culture ouverte sur le monde, forte d'un héritage et d'un socle de connaissances et qui s'interroge sur les différences tout en les considérant avec bienveillance, permettra d'éviter ce piège. Arendt estimant que « la rupture avec la tradition est la porte ouverte vers le totalitarisme », cette pensée trouve écho dans le bien connu « Un ti scurdà di a Filetta ». La fougère plante aux racines profondes, bien ancrées dans le sol et aux feuilles épanouies ouvertes sur le monde.

Notre Langue est le fil conducteur de la permanence du peuple dans une tradition dynamique et vivante... Nous savons qu'il nous faut aujourd'hui engager tous les moyens nécessaires : Notre collectivité s'est prononcée en faveur de la coofficialité, nous devons aujourd'hui mettre en œuvre une coofficialité de fait !

Une tradition vivante qui, ayant fait le choix, aujourd'hui, de ce qui fait sens au cœur d'elle-même, de son essence, comme le diraient Unamuno ou Josep Trueta, crée, innove, transforme et dessine les contours de son avenir.

Il revient, donc à la Collectivité de Corse d'investir dans la culture, d'impulser des actions qui permettront son développement, de donner un égal accès à l'éducation artistique et culturelle, d'encourager la création et d'élargir la diffusion sur le territoire et la promotion à l'extérieur du territoire afin de permettre à chaque corse d'acquérir ce qui constitue le socle de son héritage culturel et d'accéder à une offre riche et diverse favorisant une meilleure compréhension du monde qui nous entoure, ainsi qu'une meilleure connaissance de qui nous sommes et de ce vers quoi nous tendons.

Mais affirmer cela ne suffit pas, il faut en être convaincu et en faire des priorités politiques :

Par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient un facteur d'épanouissement et d'esprit critique. Elle jette les bases d'une citoyenneté, non subie mais active, une citoyenneté culturelle, qui offre à chaque enfant de notre île quel que soit son lieu de résidence ou son origine sociale, le droit de partager un héritage commun et la garantie d'être initié par la découverte de nouvelles esthétiques, par l'échange, à la découverte de l'altérité.

Par la transmission des savoirs qui nous caractérise et l'actualisation des techniques, la confrontation au présent, l'acte de création est pérennisé.

Par la création, la culture corse devient un mouvement, porteur de sens et riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer

Par le soutien à la promotion, la Corse affirme l'originalité de sa culture en la faisant connaître, pérennise les liens qui l'unissent à d'autres cultures et assure son rayonnement grâce à ses acteurs.

Par l'aide à la diffusion, et des efforts de concertation constants, notre Collectivité permettra une large transmission des produits de cette culture. En travaillant à l'émergence d'un bien culturel commun à préserver et à valoriser.

Par le soutien à l'attractivité du territoire, notre collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île.

Développer une politique éducative autour de la culture et du patrimoine, redonner une valeur intrinsèque à notre héritage culturel, fonder le développement économique sur le savoir, sur l'acte de création et d'innovation en faire un levier pour structurer le territoire, assurer la cohésion sociale, développer les échanges culturels et mettre en œuvre un dialogue renouvelé; Voilà les objectifs que nous devons nous fixer pour construire une citoyenneté culturelle active afin que chaque Corse, en s'appuyant sur son identité propre et son héritage culturel puisse s'ouvrir à la culture des autres et au monde.

La société que nous voulons transmettre aux générations futures doit placer au cœur de son projet l'éducation, que culture et patrimoine doivent enrichir. Ils sont les socles fondamentaux du projet de société que nous voulons bâtir.

*« Chaque création puise aux racines des traditions culturelles, mais s'épanouit au contact des autres cultures. C'est pourquoi ce patrimoine, sous toutes ses formes, doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures en tant que témoignage de l'expérience et des aspirations humaines, afin de nourrir la créativité dans toute sa diversité et d'inspirer un véritable dialogue entre les cultures. »
Déclaration universelle sur la diversité culturelle Unesco 1982.*

U primu riacquistu a permis, il y a plus d'un siècle, un premier « un sursaut », comme le soulignait Farrandu Etori ; le Riacquistu débuté dans les années 70, notre fameux sursaut, a enfin fait prendre conscience à tout un peuple de la richesse de sa culture

et des ambitions nouvelles que l'on pouvait légitimement avoir. A notre génération désormais, d'avoir foi en elle-même, sûre de ses valeurs, de faire le choix avec elles d'innover.

La vitalité d'un peuple se mesure à sa force créatrice ; gageons que l'action culturelle que nous portons contribue à lui donner l'élan nécessaire.